

Indemnité match non-joué sur place (forfait/report) : La CDA informe les arbitres que, à la suite du Comité Directeur du 25/10/2021, l'indemnité perçue en cas de match non joué sur place (forfait ou report) a été modifiée. Désormais, l'indemnité minimale sera de 35€.

2 scénarios sont possibles.

1. La distance entre le domicile de l'arbitre et le stade est inférieure ou égale à 86kms aller-retour : l'arbitre percevra 35€ quel que soit cette distance.
2. La distance entre le domicile de l'arbitre et le stade est supérieure à 86kms aller-retour : l'arbitre percevra 35€ puis 0,401€ par km A/R supplémentaire.

Exemples :

1. L'officiel est désigné à 14 kms aller-retour de son domicile (7 kms aller) : il percevra 35€ d'indemnité.
2. L'officiel est désigné à 96 kms aller-retour de son domicile (48 kms aller) : il percevra la différence entre les 86 kms et sa distance soit $10 \text{ kms} * 0,401€ + 35€$, soit une indemnité de 38.50€.

La CDA remercie l'ensemble du Comité Directeur pour ce temps d'échange et cette modification plus juste pour nos arbitres.

Session de Perfectionnement Futsal : La CDA ayant clôturé les candidatures Arbitre Futsal, décide de convoquer le **jeudi 4 Novembre à 19h au District des Alpes de Football** les arbitres suivants :

- OULHACI Sami
- OULHACI Ramzi
- HERMINE Olivier
- FACHTALI Mustapha
- ILLIANO Christian
- RICHAUD Fatima
- BOREL Michel
- LAOUADI Salah
- AABID Mehdi
- BLIGNY Alexis
- CHABERT Jérôme

Cette séance de perfectionnement Futsal est obligatoire pour officier en championnat Futsal District.

Formation des Arbitres : Toute personne souhaitant devenir Arbitre au sein du District peut suivre une des formations suivantes : <https://formations.lmffc.fr/formations/arbitres>

Quelque soit le lieu de la formation choisi, cette personne pourra arbitrer au sein du District des Alpes et représenter un club du District.

Désignations du 31/10/2021 : La CDA décide de récompenser les arbitres s'étant impliqué bénévolement pour la CDA lors des matchs amicaux prévus en Mai et Juin 2021 pour accompagner les arbitres stagiaires.

Décision

DECISION N°10 du 27/10/2021 – Absence non-excusee à un match : La CDA enregistre les absences non-excusees des arbitres GUERFI Mellia et GUERFI Kamel au match U17 A.S. Forcalquier – F.C. De Sisteron le samedi 23/10/2021 à 16h00, désignés respectivement en tant qu'arbitre centrale et arbitre assistant 1.

Par ces motifs, la CDA décide de sanctionner :

- GUERFI Kamel de **1 mois de non-désignation** à compter du lundi 1^{er} Novembre 2021
- GUERFI Mellia de **1 mois de non-désignation** à compter du lundi 1^{er} Novembre 2021

Ces arbitres seront désignables le week-end du 4 et 5 Décembre 2021.

Prochaine réunion plénière le lundi 1^{er} Novembre 2021

Simon AMZALLAG
Président

Jean-Paul DARINI
Secrétaire